

218. — 16 MAI 1891. — Arrêté royal portant de quatre à cinq le nombre des notaires dans le canton d'Evergem et fixant la nouvelle résidence à Mont-Saint-Amand. (Monit. du 20 mai 1891.)

219. — 16 MAI 1891. — Arrêté royal portant qu'à compter du premier jour du mois qui suivra la publication du présent arrêté, un traitement annuel de 600 francs sera attaché aux places de vicaire dans les communes de la province de Hainaut, ci-dessous désignées :

Deuxième place de vicaire de l'église de Morlanwelz;

Deuxième place de vicaire de l'église des Haies, à Gilly;

Troisième place de vicaire de l'église de Jemappes. (Moniteur du 24 mai 1891.)

220. — 16 MAI 1891. — Arrêté royal maintenant, pour le terme d'une année qui prendra cours le 1^{er} juillet prochain, le traitement de 600 francs attaché à la place de vicaire-coadjuteur du desservant de l'église de Jollain-Merlin (province de Hainaut). (Monit. du 24 mai 1891.)

221. — 18 MAI 1891. — Loi ouvrant un nouveau crédit provisoire au ministère de l'intérieur et de l'instruction publique, à valoir sur le budget de ce département pour l'exercice 1891 (1). (Monit. du 20 mai 1891.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Il est ouvert au ministère de l'intérieur et de l'instruction publique un

(1) Session de 1890-1891.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Annales parlementaires. — Dépôt du projet de loi. Rapport et adoption. Séance du 8 mai 1891, p. 983, 987 et 988.

SÉNAT.

Annales parlementaires. — Dépôt du rapport et adoption. Séance du 12 mai 1891, p. 289.

1891.

nouveau crédit provisoire de 5,741,000 fr., à valoir sur le budget de ce département pour l'exercice 1891.

Art. 2. La présente loi sera exécutoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre des finances, M. A. BEERNAERT.)

222. — 18 MAI 1891. — Arrêté royal par lequel un conseil de l'industrie et du travail est institué à Pepinster. (Monit. du 21 mai 1891.)

223. — 18 MAI 1891. — Arrêté royal par lequel les statuts de la société de secours mutuels dite la Fraternelle, établie à Genappe (Brabant), sont approuvés. (Monit. du 29 mai 1891.)

224. — 19 MAI 1891. — Loi contenant le budget du ministère de la guerre pour l'exercice 1891 (2). (Monit. du 21 mai 1891.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le budget du ministère de la guerre, pour l'exercice 1891, est fixé à la somme de quarante-six millions huit cent quatre-vingt-huit mille quatre cent soixante-

(2) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1890-1890.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte du projet de loi. Séance du 28 février 1890, p. 143.

Session de 1890-1891.

Documents parlementaires. — Amendements du gouvernement, p. 30. — Rapport. Séance du 21 janvier 1891, p. 67-72.

Annales parlementaires. — Discussion. Séances des 24 avril 1891, p. 894-901; 28 avril, p. 903-916; 29 avril, p. 917-928; 30 avril, p. 929-951; 5 mai, p. 956-968; 6 mai, p. 969-982; 8 mai, p. 983-997 et 12 mai, p. 999-1017. — Adoption. Séance du 12 mai, p. 1018.

SÉNAT.

Session de 1890-1891.

Annales parlementaires. — Dépôt du rapport. Séance du 13 mai 1891, p. 281. — Discussion et adoption. Séance du 16 mai.